

Séance du : 9 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à 18 heures.



Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, Vice-Président du PETR du Pays Lauragais.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

MF.GAUBERT à N.CALMET, R.LIGNERES à D.LEGROS, G.MERIC à R.MASSICOT, A.ROUQUAYROL à JC.LANDET, M.TARDIEUR à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Jean-Claude LANDET, Dominique LEGROS, Robert MASSICOT, Pierre MONOD.

Excusés :

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Michel GALANT, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Mandat au président pour signature de la nouvelle programmation du Contrat Régional Unique

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération n° 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais,

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de sa mission de coordination et de contractualisation des politiques publiques territoriales, le PETR contractalise avec l'Europe (LEADER), avec l'Etat (contrat de ruralité), et avec la Région (CRU).

Concernant le contrat Régional Unique programme 2015-2017, il avait été signé avec la Région Midi-Pyrénées le 17 décembre 2015. Les élus du PETR avaient dès alors affiché leur volonté d'intégration de la partie audoise dans la contractualisation. Depuis, les régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon ont fusionné.

Une 2ème phase de contrat sur 4 ans (2018-2021) avec la Région Occitanie et son sous-ensemble « Contrat Bourgs centres » est aujourd'hui en cours d'élaboration sur le territoire.

A travers cette seconde contractualisation, la région s'est fixée comme objectifs de :

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans chacun des territoires,
- Favoriser les coopérations entre territoires (regroupement d'EPCI autour de projets communs, projets structurants, mutualisations),
- Mobiliser dans le cadre d'un Contrat unique tous les dispositifs de la Région (contrat unique)
- S'adapter aux spécificités de chaque territoire au travers de « feuilles de routes sur mesure.

Un groupe de travail dédié représentatif de l'ensemble des communautés de communes du PETR a été désigné pour travailler à la rédaction du contrat avec l'équipe technique.

Pour anticiper d'éventuelles décalages de calendrier entre les assemblées délibérantes de la Région et du PETR, Monsieur le Vice-Président indique que le Comité syndical doit prendre une délibération de principe autorisant le Président du PETR ou son représentant à signer un contrat de ruralité sur cette base.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) – APPROUVE la signature d'un nouveau programme de contractualisation avec la région Occitanie

2°) – AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 9 juillet 2018

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr